

OBJET : Dotation de solidarité urbaine - rapport d'utilisation de la D.S.U. 2003

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 8 de la loi n°91-429 du 15 mai 1991,

Vu le tableau préparé par les services municipaux relatif à la mise en œuvre de la dotation de solidarité urbaine pendant l'exercice 2003,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) durant l'exercice 2003, d'un montant de 1 904 700 euros.

Le Maire,